

L'assemblée ordinaire du 3 mars 2014 tenue à la salle de conférence F.P. Adams à 19h.

Présences : Monsieur François Boulay, maire et président de l'assemblée;
Mesdames Antoinette Boilard, Hélène Doiron, Chantal Lebel et Brigitte Kenny;
Messieurs René Arseneault et Alan Morrisson;
Madame Suzanne Bourdages, secrétaire-trésorière.

Contribuables présents : Madame Ghislaine Gendron et Monsieur Jean-Claude Gallant, Monsieur Jules Ferland, Monsieur et Madame Roger Lanteigne

2014-039 1. Ordre du jour

L'ordre du jour est proposé accepté par Hélène Doiron et adopté unanimement avec varia ouvert.

2014-040 2. Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'assemblée du 3 mars 2014 est proposé accepté par Chantal Lebel et adopté unanimement avec modification de la date de l'assemblée qui se doit se lire ainsi le 3 février au lieu du 2.

3. Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal est réglé.

4. Administration

2014-041 4.1 Présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013

Il est proposé par René Arseneault et adopté unanimement que les membres du conseil de la Municipalité de Ristigouche Sud-Est accepte le rapport financier pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2013 préparer et présenter par M. Michel Légaré, CGA.

Total des recettes	-	Total des dépenses	=	Total
475,485\$		480,386\$	=	(4,901)
Solde encaisse au 1 ^{er} janv. 2013				107,876\$
Déficit de l'exercice :				(4 901)\$
Amortissement des immobilisations				9 135 \$
Solde à la fin				<u>112,110\$</u>

2014-042 4.2 Rapport-trésorier

Le rapport-trésorier du mois de février 2014 est proposé accepté par Alan Morrisson et adopté unanimement.

2014-043 4.3. Comptes à payer

Il est proposé par Brigitte Kenny et adopté unanimement que les comptes suivants soient payés :

ADMQ	#2778	693.95\$
Bouffard Sanitaire Inc.	#2779	521.10\$
Dufresne, Hébert Comeau	#2780	4 796.20\$
Entreprise A. Lagacé & Fils Inc.	#2781	11 872.93\$
FQM	#2782	1 073.55\$
Jean-Paul Breton	#2783	108.00\$
Norman Gough électrique Inc.	#2784	220.64\$
MRC D'Avignon	#2785	4 447.04\$
Sertek informatique Inc.	#2786	117.12\$
Municipalité de St-Alphonse	#2787	313.76\$
Total des déboursés		<u>24 164.29\$</u>

Plus comptes payés au cours du mois de février : 4 229.38\$

4.4. Formulaire pour frais de déplacement présenté par M. Alan Morrisson

4.5. Cotation de Estimation Perron 3 700\$ plus taxes pour l'évaluation du Centre Communautaire et le Centre d'interprétation

2014-044 **4.6. Demande d'autorisation du Comité Héritage pour la réfection du Centre d'interprétation du Chemin Kempt**
Il est proposé par Chantal Lebel et adopté unanimement que la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est autorise le Comité Héritage Chemin Kempt de procéder à la réfection extérieure du Centre d'interprétation et appuie le celui-ci dans sa demande d'aide financière au Fonds conjoncturel Gaspésie (MAMROT). Le Comité Héritage Chemin Kempt investira 3 800\$ et 1 200\$ en contribution de la communauté par levée de fonds. La soumission reçue des Industries Leblanc pour faire les travaux est de 18 970.88\$

2014-045 **4.7. Politique d'embauche et salariales des employés municipaux. À discuter à une réunion de travail**

5. Rapport d'activités du Maire et des conseillers

5.1. Rapport d'activité du Maire pour le mois de février.

Possibilité de la mise en place d'un agent de développement en Loisirs et sports (de Nouvelle à Ristigouche Partie Sud-Est.

Mise à jour de la poursuite Gastem vs RSE, verdict du juge vers le 20 avril 20 avril.

5.2. Rapport d'activités des conseillers

René Arseneault est allé vérifier le pont #1354, des réparations devront être effectuées par le MTQ.

6. Correspondance

La correspondance est lue et classée.

2014-046 **Résolution : Luminaire pour éclairage des rues au DEL (LED)**

ATTENDU que la municipalité a comme objectif de réduire la consommation et les frais énergétiques reliés à l'éclairage routier ;

ATTENDU que l'éclairage de type DEL (LED) permet des économies tant au niveau de la consommation énergétique que pour les frais d'entretien du réseau puisque la durée de vie utile de telles lampes est nettement supérieure aux lampes conventionnelles;

ATTENDU que des expériences pilotes ont été effectuées dans certaines villes du Québec et les avantages suivants ont été notés :

Sécurité grandement améliorée, surveillance des enfants plus facile;

Meilleur éclairage pour les résidents;

Belle ambiance comme éclairage, moins éblouissant;

Effets bénéfiques sur le plan énergétique;

Vie utile du luminaire allongée de 10 ans donc faible besoin d'entretien;

Économies réelles effectives à moyen terme.

ATTENDU qu'un regroupement des municipalités pourrait avoir des effets bénéfiques quant aux coûts d'une expertise technique, du coût d'achat, de partages de données, de planification et d'uniformisation de l'éclairage public des rues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lebel et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est demande à la MRC d'Avignon de mettre sur pied un comité de travail réunissant des directeurs municipaux et/ou directrices générales des municipalités de la MRC dont le mandat sera d'évaluer la possibilité de convertir le réseau d'éclairage routier par l'utilisation de lampes de type DEL, de déterminer les besoins par municipalité de cet éclairage, d'en déterminer les coûts et de faire les recommandations aux municipalités découlant de cette démarche régionale au plus tard le 30 septembre 2014 s'il n est possible.

2014-047 **6.2. Analyse de faisabilité relativement à la conversion du réseau d'éclairage routier relativement à la conversion du réseau d'éclairage routier par l'utilisation de lampes de type DEL (sondage de la MRC) avant le 7 mars.**

Il est proposé par Hélène Doiron et adopté unanimement que la municipalité de Ristigouche partie Sud-Est est intéressée à faire partie d'une étude de faisabilité relativement à la conversion du réseau d'éclairage routier par l'utilisation de lampes de type DEL.

2014-048 6.3. Résolution pour soutenir le service ferroviaire

ATTENDU QUE les services de transport ferroviaire de passagers et de marchandises sont essentiels pour le développement économique et social de la Gaspésie;

ATTENDU QUE le déplacement de personnes et de marchandises par voie ferrée constitue le moyen de transport le plus écologique, et qu'il appuie donc les engagements et les objectifs visant à réduire l'utilisation des combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux international, national, provincial et local;

ATTENDU QUE le transport ferroviaire des passagers est un service fondamental qui permet à de nombreuses personnes d'avoir accès à des services de santé et services sociaux centralisés et que la réduction ou l'élimination de ces services créera des obstacles pour certaines personnes d'avoir accès à ces services;

ATTENDU QUE les obstacles pour obtenir des services de santé et services sociaux essentiels nuiront de façon disproportionnée aux membres les plus vulnérables de la société : les personnes âgées et les personnes qui ont un revenu fixe;

ATTENDU QUE les analyses des coûts démontrent que la construction et l'entretien de voies ferroviaires coûtent beaucoup moins cher que la construction et l'entretien de routes;

ATTENDU QUE les déplacements en train sont beaucoup plus sûrs et sécuritaires que les déplacements en automobile;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral du Canada n'a pas investi adéquatement dans le transport ferroviaire des passagers, ce qui va à l'encontre des politiques publiques mises en œuvre dans la plupart des autres pays occidentaux;

ATTENDU QUE l'investissement inadéquat au budget de Via Rail a entraîné une réduction importante des services (nombre de jours de déplacement disponibles, fermeture de stations et résiliation de contrats), ce qui a eu comme résultat une réduction du nombre de passagers;

NOUS, du conseil municipal de Ristigouche Partie Sud-Est

EXHORTONS le gouvernement fédéral du Canada à réinvestir dans le transport ferroviaire des passagers, et établir une stratégie de transport;

NOUS EXHORTONS également que le gouvernement fédéral du Canada investisse dès maintenant dans le réseau ferroviaire de la Gaspésie.

2014-049 6.4. Fermeture des trois centres Desjardins sur les Plateaux

Considérant que le comité ACCORDons-nous a réalisé un sondage très significatif concernant la fermeture des 3 points de services Desjardins sur les Plateaux;

Considérant que le sondage révèle à fort taux que la Caisse Desjardins des Monts et Rivières a pris une mauvaise décision, une décision précipitée et une décision ne tant pas compte de ses membres;

Considérant que les personnes sondées souhaitent à 84% le retour d'un point de service à St-François;

Considérant que les membres affirment à 78% que, si la Caisse des Monts et Rivières s'entête à ne pas ré-ouvrir le centre de services Desjardins à St-François, ils sont d'accord pour qu'on invite une autre institution financière à offrir des services sur les Plateaux;

Considérant que la caisse n'a pas bonne presse dans le milieu actuellement et qu'il y aurait lieu de redresser la situation avant qu'il ne soit trop tard;

Considérant que la Caisse Desjardins des Monts et Rivières est **une coopérative**, une **entreprise qui a été bâtie par le milieu** et qui **appartient au milieu**;

Il est proposé par Antoinette Boilard

Et résolu à l'unanimité que la Caisse Desjardins des Monts et Rivières revienne sur sa position en rétablissant le point de services Desjardins à St-François d'Assise (à temps partiel s'il le faut) et ce dans l'intérêt de la population qu'elle dessert et dans l'intérêt de la Caisse des Monts et Rivières.

2014-050 6.5. Lettre d'appui à la Candidature de la SADC pour l'accueil du congrès 2016

La Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est» a pris connaissance du projet de mise en candidature de la SADC de Baie-des-Chaleurs à titre de région hôte du congrès du Réseau des SADC et CAE qui se tiendra du 1^{er} au 4 juin 2016.

Il est proposé par Chantal Lebel et adopté unanimement que la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est appuie avec enthousiasme ce projet.

2014-051 6.6. Campagne de Membership – Unité Régional des Loisirs et des Sports

Il est proposé par Alan Morrisson et adopté unanimement que la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de soixante dollars (60\$), représentant le coût de la cotisation annuelle.

6.7. Adhésion à Tourisme Baie des Chaleurs. (Non)

6.8. Mise en candidature (semaine de l'action bénévole du 6 au 12 avril 2014)

2014-052 Il est proposé par Antoinette Boilard et adopté unanimement que la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est pose la mise en candidature de Madame Marguerite Ouellet dans le cadre de la semaine de l'action bénévole qui aura lieu du 6 au 12 avril.

7. Législation

Avis de motion est donné par le conseiller Alan Morrisson d'abroger l'article 7 du règlement # 2006-003 aux fins de décréter la rémunération des élus de la Municipalité de Ristigouche partie Sud-Est. et remplacer par l'article suivant :

La rémunération du maire sera de 279.33 par mois et de 93.08\$ par mois pour les conseillers et ce pour chacune des présences lors des réunions régulières selon la liste publiée au début de chaque année de calendrier.

8. Urbanisme

8.1. Inspecteur municipal régionalisé

Réunion du 18 février à Matapédia. Les municipalités de St-François, St-Alexis, Matapédia et Pointe-à-la-Croix serait prêt à payer 25,000\$/année pour avoir les services d'un inspecteur régionalisé. Pour les municipalités de l'Ascension, St-André et Ristigouche Sud-Est, il en coûterait 1,000\$ pour chaque municipalité.

Pour les quatre municipalités intéressées à avoir un inspecteur municipal régionalisé l'Organisme du Bassin Versant Matapédia-Restigouche consoliderait le poste en payant 9 heures par semaine et les municipalités se partageraient 23 heures par semaine durant 52 semaines. Un technicien en aménagement et urbanisme pourrait être embauché.

9. Voirie

2014-053

9.1. Il est proposé par René Arseneault et adopté unanimement que la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est participe aux achats en commun pour le calcium liquide.

9.2. Il est proposé par René Arseneault et adopté unanimement que la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est participe aux achats en commun pour la cold patch.

9.3. Fourniture et pose de lignes de démarcation routière (Demander des informations à Madame Sandy Céleste, Signalisation Chedore).

10. Loisirs et culture

Jardin communautaire : Rencontre avec M. Gilbert Bélanger et Madame Annette Sénéchal, responsable du jardin communautaire. Ce dernier nous informe qu'il va faire une demande pour avoir 3 animatrices auprès de l'ATI. En même temps, il voulait savoir si les personnes étaient intéressées à participer au jardin communautaire encore cette année.

Il nous a remis un document préparé par Mélanie Guèvremont, Sylvie Gallant, Elizabeth Vychytil et lui-même Qui donne de l'information sur les jardins communautaires dans sept municipalités de la MRC D'Avignon.

11. Sécurité publique

2014-054

11.1. Rencontre de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie îles-de-la-Madeleine le 20 mars à Carleton.

Il est proposé par Chantal Lebel et adopté unanimement que le conseil municipal autorise M. Alan Morrisson à se rendre à la rencontre de la Direction régionale de la sécurité civile et la sécurité incendie du Bas St-Laurent et de la Gaspésie îles-de-la-Madeleine qui aura lieu le 20 mars à 13h à la salle Lavoie-St-Laurent (conseil municipal de Carleton).

12. Varia

12.1. PFM et MADA

Antoinette nous informe qu'elle Madame Ghislaine Gendron ont révisée le plan d'action de la PFM et MADA pour faire un suivi de ce qui doit est prévu en 2014.

13. Période de question : Monsieur Roger Lanteigne demande si la municipalité pourrait prendre en charge le chemin privé qui existe pour se rendre à son chalet

2014-055 La levée de l'assemblée est proposée par Brigitte Kenny.
Il est 10h30.

François Boulay, maire

Suzanne Bourdages, sec.-trés.

L'assemblée extraordinaire du 6 mars 2014 tenue à la salle de Conférence F.P. Adams à 18h30 a été reportée au 11 mars 2014 à 18h30

Présences : Monsieur François Boulay, maire et président de l'assemblée;

Mesdames : Antoinette Boilard, Hélène Doiron, Brigitte Kenny et Monsieur Alan Morrisson

Madame Suzanne Bourdages, sec.-trés.

2014-056 **1. Résolution relative aux services légaux de Me Nérée Cormier**

Attendu que :

- la Municipalité de Ristigouche Sud-Est a officiellement retenu les services du cabinet légal Dufresne Hébert Comeau par résolution adopté le 21 novembre 2013 afin d'assurer la défense de la municipalité vis-à-vis la poursuite en dommages et intérêts déposée par Gastem Inc.;
- sur recommandations du cabinet Dufresne Hébert Comeau, la Municipalité reconnaissait initialement, le bien-fondé de maintenir les services de Me Nérée Cormier à titre d'avocat correspondant de proximité mais qu'aujourd'hui, force est à constater que les coûts reliés aux services légaux de Me Cormier ne peuvent continuer être encourus suite à la comparution du 20 février dernier au Palais de Justice de New Carlisle;
- la Municipalité doit être des plus diligentes dans la gestion des frais légaux liés au dossier Gastem;
- Dufresne Hébert Comeau recommande de maintenir les services légaux de Me Cormier que pour des besoins futurs extraordinaires;
- il est proposé par Alan Morrisson, résolu et adopté à l'unanimité,
- que la Municipalité informe immédiatement Me Cormier que ses services ne sont plus requis;
- que seul, une demande spéciale émise par le Cabinet Dufresne Hébert Comeau pourra, sur approbation au préalable de la Municipalité, interpeler à nouveau Me Cormier pour des services légaux futurs.

2014-057 **2. Résolution relative à la mise à jour du site web de la Municipalité**

Attendu que la Municipalité de Ristigouche Sud-Est reconnaît l'outil de communication et de promotion stratégique que constitue le site web municipal;

Attendu que le site web actuel est inadéquat et doit être restructuré afin de remplir sa pleine efficacité en tant qu'outil communautaire et constitue notre image municipale de premier contact sur le web;

Il est proposé par Brigitte Kenny, résolu et adopté à l'unanimité.

Que les services de Sébastien Leblanc, directeur créatif chez Le Web Simple soit retenu pour effectuer le travail de restructuration du site web incluant refonte des menus, révision de la mise en page des contenus, retravailler les

styles visuels du site et changement à la page d'accueil pour un montant de 960\$ tel que présenté dans son offre de service du 5 mars 2014.

2014-058 3. Résolution relative aux coûts de Formation sur les Rôles et responsabilités des Élus.

Attendu que la formation « Rôles et responsabilités des Élus » est fortement recommandé par la Fédération Québécoise des Municipalités à titre de formation de base permettant de bien comprendre les processus d'administration et de la législation municipal;

Attendu que tout nouvel élu qui désire se prévaloir de cette formation constitue pour toute municipalité un investissement des plus importants en tant que soutien vers l'acquisition des compétences de l'élu;

Il est proposé par Hélène Doiron, résolu et adopté à l'unanimité

Que les frais de formations au montant de 190\$ et de déplacements relatifs à la dite formation prévue le 15 mars 2014 à St-Alexis de-Matapédia soient couverts à 100% pour le(s) élu(s) suivant(s) :

- i. Antoinette Boilard

2014-059 4. Résolution concernant le soutien à la Ville de Gaspé en appel de la décision Moulin

Considérant que le jugement Moulin du 10 février 2014 déclare inopérant le règlement sur la protection de l'eau adopté par la Ville de Gaspé;

Considérant que le jugement Moulin conclut que la municipalité ne dispose pas des compétences voulues pour protéger ses sources d'eau;

Considérant que si la ville de Gaspé porte ce jugement en appel, son règlement continuera de s'appliquer jusqu'à ce que la Cour d'appel du Québec, ou, le cas échéant, la Cour suprême du Canada, ait tranché la question;

Considérant que la décision du Juge Moulin a été ouvertement critiquée par d'autres instances et compétences judiciaires au Québec;

Considérant que la Municipalité de Ristigouche Sud-Est est d'avis qu'une municipalité doit préserver sa compétence en matière d'environnement, au nom des citoyens occupant son territoire, dans la défense de l'intégrité de ses sources d'eau à l'égard des activités des sociétés pétrolières, gazières et minières;

Il est proposé par Alan Morrisson, et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Ristigouche Sud-Est émet un communiqué à la Ville de Gaspé lui donnant son appui sans équivoque dans sa décision de porter en appel le jugement Moulin et notre solidarité dans ses efforts à préserver la compétence municipale en matière d'environnement et notre autorité à protéger l'intégrité de nos sources d'eau.

2014-060 La levée de l'assemblée est proposée par Antoinette Boilard.

Il est 7h25

François Boulay, maire

Suzanne Bourdages, sec.-trés.

Rapport-trésorier de février 2014

Solde encaisse au 1er février 2014		(62 997.30)\$
Recettes du mois de février 2014		
Taxes municipales	8 769.19\$	
Intérêts arriérages	38.63\$	
Intérêts courus	8.13\$	
HCK	1 57.64\$	
TVQ (2013)	54 440.00\$	
Redevance éolienne (2013)	10 395.67\$	
Redevance éolienne (2014)	3 710.77\$	
MMQ (2013)	479.00\$	
Autres revenus	42.81\$	
TPA	496.92\$	
Photocopies	<u>2.75\$</u>	
Total des revenus	78 541.51\$	15 544.21\$

Déboursés du mois de février 2014		
Gestion financière et administration	3 499.99\$	
Gestion du personnel	1 754.91\$	
Contrat enlèvement de la neige	10 709.72\$	
Éclairage des rues	200.77\$	
Contrat enlèvement des ordures	470.05\$	
Récupération	411.52\$	
Concierge	96.00\$	
Salaire MADA	98.26\$	
Salaire FAIR	341.77\$	
TPS	651.63\$	
TVQ	816.40\$	
TVH	<u>1.29\$</u>	
Total des déboursés	19 052.31\$	

Solde encaisse au 28 février 2014		(3 508.10)\$
Moins frais bancaire		(63.00)\$
Moins frais d'intérêts		<u>(70.15)\$</u>
Total		(3 641.25)\$

Suzanne Bourdages, sec.-trés.